

### Formation conventionnée Afdas

Les organismes de formation ayant obtenu le conventionnement d'un ou de plusieurs de leurs stages peuvent utiliser cette version du logotype sur leurs supports de communication. Veuillez à choisir la version « Singulier » si votre communication porte sur un seul stage conventionné. S'il s'agit d'une liste, toutes les formations y figurant doivent être conventionnées pour permettre l'usage de la version « Pluriel ». Dans le cas contraire, il convient d'identifier chaque formation conventionnée à l'aide du logo « Singulier ».



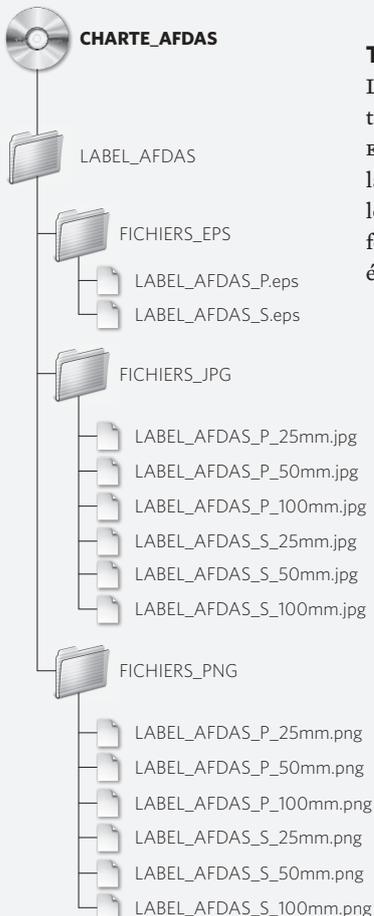
Logo « Singulier »

Formation conventionnée unique



Logo « Pluriel »

Liste de formations conventionnées



#### Type de fichier

Le logotype est disponible pour trois types d'usages: au format EPS (pour les professionnels de la PAO), au format JPEG (pour les usages en bureautique), au format PNG (pour l'affichage écran, le web, etc.).

#### Logotype

L'usage du logotype institutionnel de l'Afdas est strictement proscrit dans le cadre des formations conventionnées.

#### Ancien logotype

Les utilisateurs de l'ancienne version du logotype sont expressément invités à mettre à jour leurs supports avec le nouveau label.

